

A tous les présidents de Club

Objet : Assemblée Générale Extraordinaire
Nos réf. : 2019-073/BLB/ET/SR

Brest,
Le 1^{er} octobre 2019

Madame, Monsieur Le Président (e),

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire de La Ligue Bretagne de Voile qui se tiendra,

**le samedi 26 octobre 2019,
Salle Cormorandière, Port du Moulin Blanc - 29200 BREST**

L'accueil des délégués se fera à partir de 9h30. Début des travaux à 10h précises

A l'ordre du jour :

- Modification des statuts et du règlement intérieur, qui doit se voter avec quorum
- Résolution donnant mandat au CA de la Ligue pour voter ces modifications, vote sans quorum

Comptant sur votre présence,

Recevez, Madame, Monsieur Le Président (e), nos sincères salutations.

Le Président
Bruno LE BRETON



Le Secrétaire Général
Eric TRANVOUEZ



P.J. Mode de représentation des Clubs, Mandats et pouvoirs

Représentation des Clubs.

L'Assemblée Générale de la Ligue se compose des représentants des licenciés élus au sein des groupements affiliés à la F.F.Voile et ayant leur siège social dans le ressort de la Ligue, ainsi que des représentants désignés par les licenciés dont la licence a été délivrée dans les établissements agréés à la F.F.Voile et ayant également leur siège social dans le ressort de la Ligue.

Le nombre de ces représentants à l'Assemblée Générale est déterminé en fonction du nombre de licences délivré dans les groupements sportifs affiliés à la F.F.Voile et dans les établissements agréés par la F.F.Voile selon le barème suivant :

•	de	20	à	75	1	représentant
•	de	76	à	125	2	"
•	de	126	à	175	3	"
•	de	176	à	237	4	"
•	de	238	à	325	5	"
•	de	326	à	437	6	"
•	de	438	à	575	7	"
•	de	576	à	762	8	"
•	de	763	à	1000	9	"
•	de	1001	à	1288	10	"
•	de	1289	à	1650	11	"
•	de	1651	à	2100	12	"
•	de	2101	à	2625	13	"
•	de	2626	à	3250	14	"

au-delà 1 représentant supplémentaire par tranche de 1000.

"En cas d'empêchement, chaque représentant peut donner pouvoir à un autre représentant élu dans les mêmes conditions que lui. Aucun représentant ne peut toutefois disposer de plus de deux pouvoirs supplémentaires. Les votes par correspondance ne sont pas admis."

Vous voudrez bien nous faire connaître la liste de vos représentants, certifiée par le Président du Club, qui participeront à l'Assemblée Générale de la Ligue Bretagne de Voile pour le 18 octobre 2019.



Ligue Bretagne de Voile

Espace Jo Ancel

1 rue de Kerbriant

29200 Brest - France

T +33 (0)2 98 02 83 46

E info@voile-bretagne.com

www.voile-bretagne.com

